

**La Cli* de
Cruas-Meyssse**
*Commission locale
d'information

**LA
LETTRE
D'INFOS**

1^{er} trimestre 2022

n°19

Depuis fin septembre 2021, **Matthieu Salel, maire de Rosières, est le nouveau président de la Commission locale d'information.**

De quelle manière avez-vous accédé à la présidence de la Cli ?

« Le Président du Conseil départemental de l'Ardèche, Olivier Amrane, m'en a fait la proposition au regard de ma délégation de vice-président chargé notamment de l'environnement au Conseil départemental. J'ai immédiatement accepté tant il est vrai que les questions énergétiques me semblent être un maillon essentiel du futur de notre pays ».

Vous avez vécu votre première séance plénière de la Cli, le 17 décembre dernier. Quelles impressions en retirez-vous ?

« Une Cli doit se dérouler sur un terrain non pas d'affrontements mais plutôt d'échanges entre des interlocuteurs qui ont des convictions opposées. J'ai retrouvé cet esprit le 17 décembre et je m'en félicite. Les propos sont restés courtois et constructifs. Et j'ai tenu à rappeler à cette occasion que la Cli n'était pas une instance sociale qui faisait la part belle aux revendications mais bel et bien un outil de communication et de transparence. Certes, la visio-conférence a quelque peu limité la spontanéité des prises de parole mais l'important était de renouer la communication entre élus, associations, autorité de sûreté et exploitant après de longs mois d'interruption dus à la pandémie ».



Matthieu Salel aux commandes de la Cli

Comptez-vous poursuivre les visites sur le site de la centrale ?

« Oui c'est important. C'est la meilleure manière pour les membres de la Cli de voir comment fonctionne la centrale. Je prends l'exemple des diesels ultimes secours (DUS) qui ont été évoqués au cours de la séance du 17 décembre. Le meilleur moyen de constater s'ils fonctionnent bien, ce serait de se rendre sur place et de dialoguer avec le personnel pour saisir leurs éventuelles inquiétudes. Je souhaite aussi, au nom de la Cli, poursuivre l'organisation de réunions publiques. L'objet d'une d'entre elles pourrait porter sur le grand carénage de la centrale, et les activités liées qui vont impacter tout un bassin de vie en termes d'emplois ».

Le nouveau bureau de la Cli

Président : Matthieu Salel (vice-président du Conseil départemental de l'Ardèche, maire de Rosières)

Vice-présidente : Laetitia Bourjat (conseillère départementale de l'Ardèche, maire de Vaudevant)

Membres : Rachel Cotta (maire de Cruas et représentante des maires de l'Ardèche), Fabien Limonta (conseiller départemental de la Drôme), Jean-Luc Zanon (maire de La Coucourde et représentant des maires de la Drôme), Jean-Marie Knockaert (représentant les personnes qualifiées), René Rard (représentant les associations environnementales) et Rémy Gaudio (représentant les organisations syndicales, délégué CFDT).

* Les Cli sont des instances de concertation et de suivi, créées autour des Installations nucléaires de base (INB) conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

« La Cli est un relais incontournable pour bien informer les élus et la population »



Civaux (deux réacteurs de 1450 MW). De quoi se forger une précieuse expérience technique, organisationnelle et managériale. Et d'être convaincu « que la première richesse d'une centrale, ce sont ses hommes et ses femmes, des professionnels passionnés et engagés ».

Janick Jacquemard a également travaillé pendant 7 ans au siège du parc EDF dans le pilotage de la performance, participant à la définition du Grand Carénage qu'EDF a initié pour prolonger et améliorer ses centrales nucléaires : « Sur Cruas, ce gigantesque programme industriel sera notre principale priorité à partir de 2022 dont le point d'orgue sera les quatrièmes visites décennales de nos unités de production à partir de 2024 » confie-t-il. Les autres priorités de Janick Jacquemard et de son équipe ? Réussir les arrêts de tranche et bien sûr progresser dans le domaine de la sûreté.

A propos de la Cli, Janick Jacquemard souligne « que nous sommes attachés au bon fonctionnement de cette institution qui est un relais incontournable pour bien informer les élus et la population. Les réunions de la Cli permettent d'aborder en transparence et en profondeur tous les sujets qui touchent à la sûreté et à l'environnement ».

« Pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants lors de leur activité professionnelle, les limites réglementaires annuelles de doses sont, pour douze mois consécutifs, de 20 millisieverts pour le corps entier et de 500 millisieverts pour une surface de 1 cm² de peau ». 500 millisieverts, c'est la dose reçue par le salarié d'EDF qui bénéficiera d'un suivi médical approprié. Pour Sylvain Ascari, conseiller municipal à Saint-Lager-Bressac, « ce genre de contamination peut entraîner des ennuis de santé bien des années plus tard et peut se reproduire. Dans ce sens, elle met en danger bon nombre de salariés du nucléaire ». Richard Escoffier assure « qu'à partir de 1 000 mSv, il y a des risques aigus pour la santé mais il n'y pas de risque de développer un cancer, la peau étant beaucoup moins sensible que le corps en entier ».



La cause de la contamination reste inconnue

Janick Jacquemard, nouveau directeur de la centrale de Cruas

Nommé directeur de la centrale de Cruas Meysse le 1^{er} septembre dernier, Janick Jacquemard, 53 ans, n'entrait pas en terra incognita. Il a en effet passé toute sa carrière au sein de la filière nucléaire : ingénieur maintenance à la centrale de Flamanville (deux réacteurs de 1300 MW) puis occupant différentes responsabilités à la centrale de

Un salarié d'EDF contaminé au cours d'une opération de maintenance

La Cli du 17 décembre a longuement évoqué la contamination corporelle externe d'un salarié d'EDF suite à une exposition radiologique « dose peau » supérieure à la limite réglementaire annuelle alors que cet employé effectuait des contrôles visuels sur plusieurs vannes dans le bâtiment réacteur de l'unité de production n°2. Après cet incident, intervenu le 24 août 2021 et détecté aux portiques de contrôle, le salarié a été pris en charge par le service médical de la centrale. Suite aux examens et procédures usuelles, une particule radioactive a été identifiée au niveau de sa nuque puis retirée.

Janick Jacquemard, directeur de la centrale, a reconnu « que cet événement est une vraie alerte qui doit nous inciter à travailler sur un plan de renforcement ». Alerte jugée suffisamment sérieuse pour interdire à la personne touchée de travailler en zone nucléaire pendant un an et pour classer l'événement au niveau 2 sur l'échelle internationale INES qui en compte 7.

Malgré les investigations effectuées par les équipes de la centrale pour déterminer les zones ou points de contamination, les causes de cet épisode restent à ce jour inconnues.

Richard Escoffier (Autorité de Sûreté Nucléaire) s'il considère que « cette contamination n'est pas anodine » a tenu néanmoins à rappeler les normes en rigueur :

Les « diesels d'ultimes secours » sont-ils opérationnels ?

Un sujet d'inquiétude est soulevé par M. Moulin (FRAPNA 26) qui mentionne les cas d'incendies de moteur sur des diesels d'ultimes secours dans certaines centrales nucléaires en France (réacteurs de 1300 MW). « *Qu'en est-il à Cruas ?* » s'interroge-t-il.

Dans sa réponse, Janick Jacquemard (CPEN) rappelle que la centrale dispose

de 6 sources électriques en cas de problèmes dont les diesels d'ultime secours, installations constituant une des mesures fortes du post Fukushima : « *Tous les matériels sont testés pour vérifier qu'ils produisent bien de l'électricité, donc ils fonctionnent. Pour éviter que ne se renouvelle ce type d'incident, et grâce au retour d'expérience, un programme de maintenance est déployé et des essais périodiques réalisés* ». Richard Escoffier (ASN) s'est montré plutôt rassurant en précisant « *que ce problème ne concerne pas les diesels d'ultimes secours à Cruas* ».



Selon EDF, les diesels d'ultimes secours ne poseraient pas de problèmes sur Cruas.

que l'exploitant a l'obligation d'analyser les écarts dans les plus brefs délais », a indiqué Richard Escoffier, lequel précise « *qu'un écart est une anomalie, par exemple un membre du personnel qui ferme une vanne au lieu de l'ouvrir. Reste ensuite à déterminer quelles conséquences cet écart peut avoir sur le fonctionnement d'une centrale* ». A charge pour EDF d'apporter des actions préventives ou curatives. Mais tout écart n'entraîne pas systématiquement une déclaration d'événement significatif. Celui-ci doit obligatoirement être signalé par

l'exploitant dans les 48 heures après sa détection auprès de l'ASN et donner lieu à un compte-rendu d'analyse et à des dispositions correctives détaillées transmises à l'ASN dans les deux mois. A titre d'exemples, Richard Escoffier cite pour la radioprotection le dépassement d'une limite de dose affectant un salarié, pour la sûreté, les arrêts automatiques de réacteur ou les non-respects des spécifications techniques d'exploitation et pour l'environnement, le rejet de substances chimiques par un exutoire non autorisé.

Écarts et événements significatifs : explications de texte

Quelles différences entre écarts et événements significatifs ? Richard Escoffier, chef du pôle « réacteurs » à la division de Lyon de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, a abordé cette question lors de la Cli du 17 décembre : « *L'arrêté ministériel du 7 février 2012 fixe les règles applicables aux installations nucléaires de base et indique*

et de Tchernobyl (2006) ; niveau 6, explosion de cuve de produit de retraitement en Russie (1957) ; niveau 5, irradiation de plusieurs dizaines de personnes par du césium, sans lien avec une centrale nucléaire au Brésil (1987) ; niveau 4, fusions partielles du cœur du réacteur de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux en France en 1969 et en 1980 et niveau 2, irradiation d'un salarié lors d'une épreuve hydraulique à la centrale française de Blayais.

A noter que chaque année en France, 1 000 événements sont signalés sur les installations nucléaires (90 % au niveau 0 et 10 % au niveau 1).

Selon les informations présentées à la Cli par Didier Roche (Bureau Interministériel de Protection Civile à la Préfecture de l'Ardèche), le 21 octobre sera consacré au PPI et le 22 octobre à la phase post-opérationnelle : prise en compte du retour des salariés sur la zone contaminée, conséquences sur les exploitations agricoles, sur les sites de pêche et de chasse. « *Les 10 communes situées dans un périmètre de 5 km autour de la centrale, concernées en premier lieu par le PPI, seront privilégiées* », a précisé Didier Roche. Ce dernier, dans son intervention, est revenu sur la loi du



Richard Escoffier, au centre, au cours de son exposé lors de la Cli du 17 décembre 2021

L'échelle Ines : Une graduation essentielle

Richard Escoffier est revenu également sur les 7 niveaux de l'échelle de communication Ines qui mesure la gravité des événements concernant la sûreté nucléaire et la radioprotection. Cette échelle, inspirée par la France à la suite de l'accident de Tchernobyl puis reprise mondialement par l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique), a été évaluée dans les faits à travers différents épisodes, du plus grave au plus anodin : niveau 7, centrales de Fukushima (2011)

Exercices de sécurité reportés à octobre 2022

En raison de la flambée épidémique, les exercices de sécurité nationaux, initialement prévus les 14 et 15 décembre 2021, ont été reportés aux 21 et 22 octobre 2022. Programmés tous les cinq ans par les services de l'Etat, ils ont pour objectifs de tester la maîtrise par l'exploitant de son équipement et de sonder le PPI (plan particulier d'intervention) visant à coordonner les acteurs vis-à-vis de l'impact extérieur d'un accident nucléaire.

25 novembre 2021 qui renforce la nécessité pour les communes d'avoir un PCS (plan communal de sauvegarde). A ce sujet, il invite toutes les communes désireuses d'être accompagnées pour finaliser leur PCS à se signaler à la Préfecture. Une autre aide à leur élaboration peut être apportée par les intercommunalités. La loi du 25 novembre instaure d'ailleurs l'obligation pour les intercommunalités d'un plan intercommunal de sauvegarde à réaliser dans les cinq ans. Enfin, communes et intercommunalités devront réaliser des exercices tous les cinq ans.



INFOS PRATIQUES

Sites utiles

Sur ces différents sites vous trouverez des informations en lien avec le périmètre d'action de chaque institution

www.ardeche.fr

www.asn.fr

www.anccli.fr

www.ardeche.pref.gouv.fr

www.irsn.fr

Contacts

CNPE de Cruas-Meyssse

BP 30 - 07350 Cruas-Meyssse
tél. 04 75 49 30 00

Asn – Division de Lyon (Auvergne/ Rhône-Alpes)

5 place Jules Ferry
69006 Lyon
tél. 04 26 28 60 00

Préfecture de l'Ardèche

Service interministériel
de défense et de protection civile
5, rue Pierre Filliat
BP 721
07007 Privas cedex
tél. 04 75 66 50 24
Courriel : defense-protection-civile@ardeche.pref.gouv.fr

CLI de Cruas-Meyssse

Département de l'Ardèche
Hôtel du Département
07007 Privas
tél. 04 75 66 75 26
Courriel : clicruasmeyssse@ardeche.fr
dbouille@ardeche.fr

La lettre de la Cli est éditée par

Cli de Cruas-Meyssse
Département de l'Ardèche
Hôtel du Département - 07007 Privas
tél. 04 75 66 75 26

Le bilan 2021 de la centrale

En 2021, la centrale de Cruas a produit plus de 19 milliards de kWh, représentant la consommation de 3 millions de personnes et 5 % de la production nucléaire française.

Crise sanitaire oblige, les installations n'ont été arrêtées qu'à 3 reprises pour maintenance en 2021 contre 4 fois traditionnellement. 2022 devrait voir la fréquence redevenir à la normale.

Face aux 2 arrêts automatiques de réacteur et aux 43 événements significatifs de sûreté dont 6 classés niveau 1 enregistrés au cours de l'année 2021, Janick Jacquemard ne cache pas « qu'en matière de sûreté nucléaire, les résultats ne sont pas satisfaisants. Notre objectif reste de n'avoir aucun arrêt ni événement classé ». Autres performances à améliorer : la sécurité au travail en raison de la recrudescence de « petits événements ». Ils touchent, au contraire de la majorité des centrales françaises, davantage de salariés d'EDF que de prestataires sous-traitants. Et pour le directeur de la centrale, pas question de minimiser cette dégradation des résultats : « C'est d'autant plus important d'y remédier que nous allons entrer dans la période du grand carénage qui va générer beaucoup d'activités et donc un risque accru en termes de sécurité ». En revanche, le directeur de la centrale se félicite de l'absence de départ de feu, une tendance encore confirmée en 2021, « une satisfaction car c'est le risque majeur sur nos installations au regard du nombre et du type d'activités réalisées ». Tout comme il se loue des bons résultats des rejets liquides dans l'environnement, « bien en-dessous des plafonds à ne pas dépasser ».

Ce qui va se passer en 2022

Outre les traditionnels arrêts de tranche de maintenance (2 de rechargement et 2 visites partielles) débiteront les travaux de modification des installations du réacteur n°3, préalable à la quatrième visite décennale qui se déroulera à partir de 2024 : « Ils permettront d'augmenter le niveau de sûreté », assure Janick Jacquemard, le directeur du CPEN de Cruas.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Sher-

lock, travaux et essais se poursuivront sur un générateur de vapeur remplacé et stocké sur site afin de mieux comprendre les phénomènes et les évolutions de dégradation sur ce matériel.



Formation des délégués de la Cli
« introduction à la sûreté des réacteurs nucléaires »

Le 26 octobre dernier, 25 délégués de la Cli ont participé à une formation dispensée par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Cette séance organisée dans une salle municipale prêtée par la commune de La Coucourde portait sur l'introduction à la sûreté des réacteurs nucléaires.

Plusieurs thèmes furent abordés et notamment : la notion de risque acceptable, les barrières de confinement, la défense en profondeur, la conception des systèmes importants pour la sûreté, les protections contre les agressions internes et externes, les accidents de Tchernobyl et Fukushima et leurs enseignements...

L'intervenant principal était Olivier Dubois, directeur adjoint de l'expertise à l'IRSN.

La majeure partie de cette formation s'est déroulée de manière très interactive sous la forme de questions-réponses, la perception des notions de sûreté n'étant pas forcément identique pour l'ensemble des participants à cette séance.

La prochaine journée de formation, programmée le mercredi 9 mars 2022 et animée par l'Institut des Risques Majeurs (IRMA), portera sur les plans communaux de sauvegarde et notamment, le volet « nucléaire ». Elle est prévue en présentiel, sous réserve des contraintes sanitaires liées au Covid. Les modalités d'inscriptions seront communiquées par mail.



La Cli* de
Cruas-Meyssse
*Commission locale
d'information

LA
LETTRE
D'INFOS